

REUNION DU 18 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le dix huit octobre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, , SOMMERMONT Jean-François, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : PARMENTIER Sandrine (qui a donné un pouvoir à LEVERT Alain), HERMANT Eric (qui a donné un pouvoir à ROGER Betty) et NAVARRE Denis (qui a donné un pouvoir à NAVARRE Maurice)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25/07/2006.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Classement des chemins ruraux
- Décision modificative n° 3 (Subvention complémentaire au forain M. DUPONT)

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Après avoir rencontré le chargé de la voirie d'Amiens Métropole, M. WARAMBOURG, M. le Maire expose à l'assemblée les points évoqués :

○ Voirie d'intérêt communautaire : M. le Maire souhaite proposer comme voirie d'intérêt communautaire la Rue Principale avec le prolongement de la Rue d'Oresmaux, ce qu'approuvent les conseillers. La voirie qui sera retenue par Amiens Métropole sera prise en charge par la communauté d'agglomération à savoir le bordurage, les trottoirs, l'éclairage public et les caniveaux. Le nettoyage et le fleurissement restera à la charge de la Commune.

○ L'éclairage public : L'éclairage public de la voirie communautaire serait pris en charge et installé par Amiens Métropole ainsi que l'éclairage dit d'agrément comme la mise en valeur des monuments (Arbre de la liberté, clavaire, puits). La consommation d'énergie et les transfos restent dans le budget communal.

○ Effacement des réseaux : L'effacement des réseaux sur la voie d'intérêt communautaire est entièrement financé par Amiens Métropole. La Commune ne financerait que les transformateurs et les déviations de lignes.

○ Commission communautaire : Grattepanche se retrouvera dans la commission Amiens Sud (Amiens Métropole étant constituée de cinq commissions Est – Ouest – Nord – Sud et Centre).

○ Aucun travaux ne seront exécutés dans la commune sans avoir été au préalable proposés au Maire qui aura obligatoirement son avis à donner.

○ Début novembre, les six maires auront une réunion avec les responsables d'Amiens Métropole afin de voir quelques points qui n'ont pas encore trouvé de réponses notamment :

- Le renforcement du réseau d'eau
- Un relevé de compteurs d'eau aura-t-il lieu début janvier avant le changement de tarif
- Regards eaux pluviales
- L'aménagement de la place Ecole-Eglise-Mairie (compétences)
- Déchets végétaux : Devenir de la plate forme de Rumigny

○ Le SIVU (Syndicat d'Intérêt à Vocation Unique) sera créé pour début janvier afin de maintenir la crèche. L'intégration de la Commune de Dury dans le SIVU est actuellement à l'étude. La commission des finances et les six maires ont étudié la répartition des dépenses, à savoir 30% sur la population et de 70% sur le nombre d'enfant(s) fréquentant la crèche. Notre Commune aura deux délégués et un suppléant à élire lors de la création du SIVU.

2. TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article 26 de la Loi du 13 juillet 2006 portant engagement national sur le logement, précisé dans l'article 1529 du Code général des Impôts, institue une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe est applicable aux terrains rendus constructibles du fait de leur classement dans une zone constructible par un plan local d'urbanisme ou par une carte communale.

La taxe est exigible lors de la première cession à titre onéreux du terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Elle est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain et est égale à 10% de ce montant. Elle s'applique sur délibération du Conseil Municipal.

Après une présentation du dispositif, les Membres en présence ont largement débattu pour finalement conclure ainsi : Cette taxe, bien que constituant une recette non négligeable pour la Commune, va accroître le poids fiscal supporté par le cédant, en se cumulant avec la taxe foncière « non bâti », l'imposition sur la plus-value immobilière, les droits de mutation auxquels on peut ajouter la P.V.R. (participation pour voie et réseau). Par son taux important, elle risque de freiner l'urbanisation souhaitée par la Commune qui a investi dans l'élaboration d'une carte communale.

Le Conseil Municipal décide d'encourager les propriétaires à vendre leurs terrains constructibles et s'oppose donc à l'application de cette taxe.

3. CONVENTION ATESAT

Une convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire a été signée il y a trois ans en décembre 2003. Cette convention liait la commune à la DDE qui apportait une assistance dans la gestion de la voirie, des ouvrages d'arts et conseillait la réalisation d'aménagement.

La convention arrivant à son terme des missions complémentaires peuvent être envisagées notamment dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat. La DDE peut apporter des conseils pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en logement ou pour réaliser une petite opération d'habitat social au sein d'un lotissement ou encore réaménager une partie des espaces publics de la commune. Ce dernier point retient l'attention des conseillers notamment pour l'aménagement de la place Ecole-Eglise-Mairie.

Le Conseil donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer cette nouvelle convention.

4. RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOGEMENT COMMUNAL (1 RUE DU HAUT)

Le bail du logement communal situé 1 rue du Haut arrivant à son terme au 1^{er} janvier 2007, les actuels locataires M. et Mme BEGUIN ont souhaité par courrier renouveler ce contrat. A l'unanimité, les Conseillers approuvent le renouvellement du bail pour une durée de six ans. Le Conseil autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

5. TRAVAUX MAIRIE

Suite à la décision du Conseil de réhabiliter le bâtiment « mairie », une subvention a été sollicitée dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement ; mais la réponse parvenue en Mairie est négative. M. le Maire renouvellera cette demande dans le cadre de la DGE 2007.

Par ailleurs un dossier sera envoyé afin de solliciter une subvention sur l'enveloppe parlementaire. Ce dossier sera revu en réunion de Conseil courant 2007.

6. CARTE COMMUNALE

Un accord tacite de la Préfecture a été signifié à M. le Maire.

Seule critique apportée au dossier : « Le tableau de présentation comportait de trop nombreuses hypothèses ». La carte communale est donc considérée comme acceptée par l'administration.

7. CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Après la correction et la vérification du tableau réalisé par M. DEBUS Philippe (D.D.E.) et M. le Maire, un nouveau projet de tableau de classement a été rédigé et est proposé au Conseil Municipal.

Les modifications de ce tableau sont approuvées à l'unanimité..

8. DECISION MODIFICATIVE N° 3

M. le Maire propose de verser une subvention complémentaire au forain qui s'est installé lors de la fête locale. Une subvention exceptionnelle de 150 € est accordée à M. DUPONT Johnny.

La subvention déjà versée à M. DUPONT Johnny (c/ 7574) se monte à 300 €. Ce compte ayant été approvisionné à hauteur de 350 € lors du vote du BP. 2006, la somme de 50 € reste disponible. M. le Maire propose donc de prélever la somme de 100,00 € sur le compte 60632, selon le tableau ci-dessous. Le total (les 100 € du transfert + les 50 € disponibles) à avoir 150 €, sera versée à M. DUPONT Johnny, après visa de la Préfecture.

FONCTIONNEMENT		Dépenses
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	- 100,00 €
Art. 6574	Subvention DUPONT Johnny	+ 100,00 €
T O T A L		/

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la présente décision modificative.

9. QUESTIONS DIVERSES

- *Chemins* : Les bordures de chemins sont à tailler. Un devis sera demandé à M. Glorieux ; M. Navarre Jean-Claude se propose de faire le tour des chemins avec l'entrepreneur afin de faire le point sur toutes les tailles à effectuer. Un devis sera demandé.

- *Eglise* : La réfection du clocher de l'église a été réalisée en août par l'entreprise Lapostolle.

- *SIVOM DE BOVES* : Les travaux de la réfection de la Rue du Haut sont programmés pour 2007 et estimés à 22 000 €.

- *Commission Bulletin* : La commission s'est réunie une première fois afin de commencer à travailler sur l'élaboration du bulletin.

- *Journées du Patrimoine* : Devant le peu de succès rencontré l'année dernière lors des journées du patrimoine durant lesquelles notre commune avait ouvert l'église et proposé une balade bucolique avec la participation d'une personne du Conservatoire Naturel des Sites de Picardie, le Conseil décide de ne pas reconduire les journées du patrimoine cette année.

- *Salle des Fêtes* : La mise en conformité de la salle a été réalisée. En effet, la société Claidière est intervenue pour la mise en place d'un organe de sécurité sur le circuit gaz et la pose d'un arrêt d'urgence mural ainsi que l'entreprise Mention qui a vérifié les chauffages. M. Gourguechon Francis est quant à lui intervenu pour la pose d'un sèche-mains électrique dans les toilettes.

- *Eaux usées* : Les quelques propriétaires qui rejetaient leurs eaux usées dans la rue ont été informés de se mettre aux normes ; ce qui a été fait.

- *Cyclisme* : L'association cycliste «Les Blaireaux » informe la Commune qu'elle organise les 100 km VTT d'Amiens Métropole, le dimanche 5 novembre et qu'à cette occasion les participants traverseront le territoire de notre commune.

- *Luminaire de la Rue de l'Eglise* : Un candélabre a été endommagé cet été ; malgré une petite enquête de voisinage, il n'a pas été possible d'établir les circonstances de cette dégradation.

Une plainte contre X a été déposée à la Gendarmerie de Saint-Sauflieu par M. le Maire ; un dossier a été transmis à notre compagnie d'assurance. Quant à la demande d'un riverain de la rue de l'église relative au candélabre qui ne fonctionne plus au bout de la rue de l'église, Cégélec a fait savoir que la lanterne était irréparable.

- *Guide cantonal du canton de Boves* : Cette année, le thème du guide 2007 portera sur la mise en valeur et la protection de l'environnement ; l'article de Grattepanche concernera la mare.

- *JDA METROPOLE* : Le JDA du 11 octobre consacre une page à l'adhésion au 1^{er} janvier 2007 de la Communauté de Communes du Sud Amiénois à Amiens Métropole intitulée « Bienvenue à Amiens Métropole » ; cet article présente les six communes ainsi que leurs maires.

- *Colis de Fin d'année* : Devant le nombre croissant de personnes âgées de plus de 60 ans, et considérant qu'à cet âge, on est encore « jeune », il est décidé cette année de remettre le colis de fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus. Il est bien évident que les personnes de moins de 65 ans ayant déjà bénéficié d'un colis l'an passé continueront à le recevoir. Par ailleurs un nouveau fournisseur « La Clé des Délices » nouvellement installé à Longueau est venu présenter ses produits ; un colis type a été présenté aux conseillers qui décident de retenir cette année cette société pour les 36 colis des aînés qui seront distribués cette année.

Les Membres du Conseil Municipal